



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le mercredi 7 décembre 2016

Interdiction de stationner dans les artères à déneigement prioritaire en vigueur à partir de minuit ce soir

Stationnement dans les artères à déneigement prioritaire interdit de minuit à sept heures

Winnipeg, Manitoba – Dans le but de faciliter une importante opération de déneigement des routes principales, une interdiction de stationner sera mise en vigueur à partir de minuit ce soir (le jeudi 8 décembre, à 0 heure).

Cette interdiction de stationner rallonge de deux heures l'interdiction annuelle de stationner, puisqu'elle interdit le stationnement dans les artères à déneigement prioritaire désignées entre minuit et 7 heures.

En raison de fortes accumulations de neige, les équipes de la Ville mènent présentement des opérations de salage, de sablage et de déneigement, à l'aide de niveleuses, le long des routes principales, des itinéraires d'autobus et des rues collectrices. Ces opérations se poursuivront cette nuit. Les trottoirs qui longent les routes principales et les sentiers de transport actif adjacents à ces routes seront entièrement déneigés. Le déneigement des ruelles a commencé ce matin à 7 heures et se poursuivra jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Contraventions et remorquage

Les véhicules qui ne respectent pas l'interdiction de stationner dans les artères à déneigement prioritaire en vigueur pourraient faire l'objet d'une contravention de 100 \$ (ou 50 \$ pour un paiement anticipé) et être remorqués jusqu'au terrain de la compagnie de remorquage concernée. L'interdiction restera en vigueur jusqu'à la fin du déneigement et un avis sera publié lorsqu'elle sera levée. Lorsque l'interdiction de stationner aura été levée, il faudra continuer de respecter l'interdiction annuelle de stationner dans les artères à déneigement prioritaire entre 2 et 7 heures.

Les artères à déneigement prioritaire sont clairement indiquées à l'aide de ce genre de panneaux :



On encourage les citoyens et les citoyennes à vérifier si des panneaux « route de neige » sont en place sur leur rue et, en cas de doute, à appeler au 311 ou à se servir de l'[outil de recherche d'adresse](#) (en anglais seulement) en ligne.

Pour savoir si une interdiction de stationner dans les artères à déneigement prioritaire est en vigueur, visiter knowyourzone.winnipeg.ca ou communiquer avec le Service 311, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone en composant le 311 ou par courriel à 311@winnipeg.ca.

Pour en savoir plus sur les interdictions de stationner, visiter knowyourzone.winnipeg.ca (en anglais seulement)

Téléchargement de l'appli officielle Connaissez votre zone de la Ville de Winnipeg

L'application Connaissez votre zone de la Ville de Winnipeg peut désormais être téléchargée gratuitement depuis les boutiques d'applications Apple App Store et Google Play. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'appli, visiter knowyourzone.winnipeg.ca/app (en anglais seulement).

Inscription pour recevoir les avis sur les interdictions de stationner en hiver

Quand d'autres interdictions de stationner entrent en vigueur, la Ville émet également des avis par l'entremise d'un bulletin électronique gratuit disponible sur inscription ainsi que sur Twitter. Pour s'inscrire, visiter knowyourzone.winnipeg.ca (en anglais seulement) ou communiquer avec le Service 311 qui est ouvert 24 heures sur 24, sept jours par semaine, par téléphone, au 311, ou par courriel, à 311@winnipeg.ca.

Rester en sécurité cet hiver – [Stay Back, Stay Safe](#) (à l'écart des équipements, à l'abri du danger) (en anglais seulement)

On demande aux automobilistes de toujours adapter leur conduite à l'état des routes pendant l'hiver et de faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'ils se trouvent près des équipements de déneigement ou de sablage.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg